

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 11 DECEMBRE 2020 -

DELIBERATION

Numéro 20 - 04 - 022

Délibération n° 4 : L'autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 novembre 2020 s'est réuni le 11 décembre 2020 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint. 14 membres participaient à la séance en présentiel et 5 membres participaient à la séance en distanciel (visioconférence).

Présents :

Mesdames Corinne BESSON-FAYOLLE (visioconférence) – Véronique CHAVEROT (visioconférence) – Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND (visioconférence) – Fabienne PERRIN – Nadia SEMACHE.

Messieurs Pierrick COURBON – Charles DALLARA – Sylvain DARDOULLIER – Philippe DENIS – Pierre DEVEDEUX – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Gilles GRECO – Henri GROSDENIS – Hervé REYNAUD (visioconférence) – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE (visioconférence) – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) – Jean-Claude CHARVIN – Patrick MADO (pouvoir donné à Georges ZIEGLER).

Exposé du rapport effectué par le Président,

Le budget primitif 2021 devrait être examiné par le conseil d'administration début février. Dans l'attente de cette réunion, certaines dépenses d'investissement nécessaires à la continuité du service devront être envisagées.

Aussi, conformément à la réglementation, est-il proposé au conseil d'administration de voter des crédits provisoires pour un montant qui ne pourra pas être supérieur au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour débiter ces premières semaines de l'année 2021, les crédits provisoires mentionnés en annexe 1 sont proposés.

[illegible]

Dans ces conditions, il est demandé aux membres du conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir :

⇒ délibérer sur les crédits provisoires proposés dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

[illegible]

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article unique :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2021, le Président est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement conformément à l'annexe 1 à la présente délibération.

[illegible]

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	21 (dont 2 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire ,

de la Loire

Georges ZIEGLER

Annexe 1 : Les crédits provisoires 2021.

Nature	Opération	
16412	REMBOURSEMENT DU CAPITAL	63 750,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	22 500,00
2051	00042 AUTRES PROJETS	90 000,00
21531	00039 ANTARES	18 750,00
21531	00041 BIPS COMMUNICANTS	16 250,00
21532	00040 ARTEMIS	7 000,00
21532	00042 AUTRES PROJETS	16 750,00
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	35 250,00
2183	00042 AUTRES PROJETS	17 500,00
231312	CENTRES INCENDIE ET SECOURS	34 250,00
231312	00049 CIS CORDELLE	22 500,00
21312	CENTRES INCENDIE ET SECOURS	150 000,00
2188	EQUIPEMENTS DE PROTECTION	102 500,00
21571	ATELIERS	6 250,00
2158	ELECTROMENAGER	7 500,00
21578	MATERIELS DE FORMATION	20 000,00
2184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	22 500,00
21562	MATERIEL INCENDIE ET SECOURS	110 000,00
215681	MATERIEL INCENDIE ET SECOURS SPECIALISE	10 000,00
215682	MATERIEL MEDICAL INCENDIE ET SECOURS	17 500,00
Total Investissement		790 750,00